Page: 1/13

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 21.12.2023 Numéro de version 19.2 (remplace la version 19.1) Révision: 21.12.2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: Cire Déco Extra Liquide

Code du produit: 1101 incolore satinée

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations

déconseillées Pas d'autres informations importantes disponibles.

Emploi de la substance / de

la préparation Peinture

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur: Osmo Holz und Color GmbH & Co. KG

Affhüppen Esch 12 D-48231 Warendorf

Service chargé des

renseignements: Département sécurité de produit

Tel.: +49 (0) 251 / 692 - 188 Fax: +49 (0) 251 / 692 - 462 e-mail: helmut.starp@osmo.de

1.4 Numéro d'appel

d'urgence numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

Centrale d'appel de détresse de poison Berlin (24h): +49 (0) 30 / 30686 790

Consultation en anglais et allemand.

Tox Info Suisse Numéro d'urgence 24h/24: 145

(de l'étranger : +41 44 251 51 51)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le

règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.

Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de dangernéantMention d'avertissementnéantMentions de dangernéant

Conseils de prudence P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou

l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P262 Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Indications complémentaires: EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

(suite page 2)

Page: 2/13

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 21.12.2023 Numéro de version 19.2 (remplace la version 19.1) Révision: 21.12.2023

Nom du produit: Cire Déco Extra Liquide

(suite de la page 1)

2.3 Autres dangers Attention:

Lavez les chiffons utilisés immédiatement après usage ou conservez-les dans

un récipient hermétiquement fermé (danger d'inflammation). Toujours porter un masque de protection pendant le ponçage.

Les mesures de prudence habituelles doivent être observées en cas de

manipulation de produits chimiques.

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non

dangereux.

Composants dangereux:		
CAS: 64742-48-9	hydrocarbures aliphatiques, C10-C13	25-50%
Numéro CE: 918-481-9	♦ Asp. Tox. 1, H304, EUH066	
Reg.nr.: 01-2119457273-39		
CAS: 34590-94-8	(2-méthoxyméthylethoxy)propanol	2,5-5%
EINECS: 252-104-2		
Reg.nr.: 01-2119450011-60		

SVHC Non applicable.

Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Remarques générales: Amener les sujets à l'air frais.

Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale

stable.

Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

Après contact avec les yeux: Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant

bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Après ingestion: Rincer la bouche.

En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer

l'emballage ou l'étiquette.

NE PAS faire vomir.

4.2 Principaux symptômes et

effets, aigus et différés Migraine

(suite page 3)

Page: 3/13

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 21.12.2023 Numéro de version 19.2 (remplace la version 19.1) Révision: 21.12.2023

Nom du produit: Cire Déco Extra Liquide

(suite de la page 2)

Etourdissement

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers

nécessaires En cas d'ingestion ou de vomissement, risque de pénétration dans les

poumons.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction: CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants

avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:

raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou

du mélange Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

Monoxyde de carbone (CO) dioxyde de carbone (CO2)

5.3 Conseils aux pompiers Equipement spécial de

sécurité: Porter un appareil de protection respiratoire.

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie. Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Mesures habituelles pour les incendies chimiques.

Autres indications Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent

impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et

procédures d'urgence Veiller à une aération suffisante.

Tenir éloigné des sources d'inflammation. Porter un vêtement personnel de protection.

Pour les non-secouristes Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en

l'absence de formation appropriée.

Pour les secouristes Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

(suite page 4)

Page: 4/13

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 21.12.2023 Numéro de version 19.2 (remplace la version 19.1) Révision: 21.12.2023

Nom du produit: Cire Déco Extra Liquide

(suite de la page 3)

6.2 Précautions pour la

protection de

l'environnement En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités

compétentes.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les

nappes d'eau souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de

confinement et de nettoyage: Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr,

neutralisant d'acide, liant universel).

Eliminer la matière collectée conformément au règlement.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au

point 13.

Assurer une aération suffisante.

6.4 Référence à d'autres

rubriques Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le

chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels,

consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans

danger N'employer que dans des secteurs bien aérés.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.

Eviter la formation d'aérosols.

Mesures générales de

protection et d'hygiène: Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols. Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.

Ne pas introduire de chiffons imbibés de produit dans les poches du pantalon.

Préventions des incendies et

des explosions: Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.

Manipulation: Même une petite gorgée peut causer des lésions pulmonaires potentiellement

mortelles. Les chiffons remplis de ce liquide doivent être tenus hors de portée

des enfants.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Stockage:

Exigences concernant les lieux et conteneurs de

stockage: Ne conserver que dans le fût d'origine.

(suite page 5)

Page: 5/13

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 21.12.2023 Numéro de version 19.2 (remplace la version 19.1) Révision: 21.12.2023

Nom du produit: Cire Déco Extra Liquide

(suite de la page 4)

Indications concernant le

stockage commun:

Pas nécessaire.

Autres indications sur les

conditions de stockage:

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

7.3 Utilisation(s) finale(s)

particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

64742-48-9 hydrocarbures aliphatiques, C10-C13

VME/TWA (8) 1,200 mg/m³

Source: EU HSPA

Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son

élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques

appropriés Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Mesures générales de

protection et d'hygiène: Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour

animaux.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits

chimiques.

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.

Ne pas introduire de chiffons imbibés de produit dans les poches du pantalon. Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le

chapitre 7.

Protection respiratoire: Utiliser un appareil de protection respiratoire uniquement en cas de formation

d'aérosol ou de brouillard.

N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en

cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration

indépendant de l'air ambiant.

Demi-masque pour peintre avec raccord fileté rond EN 148-1 (filtre à vis) et

filtre combiné A1 - P2 selon DIN EN 14387.

Utiliser un masque respiratoire autonome et à épuration d'air parfaitement ajusté, conforme aux normes en vigueur, si l'évaluation du risque le requiert.

(suite page 6)

Page: 6/13

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 21.12.2023 Numéro de version 19.2 (remplace la version 19.1) Révision: 21.12.2023

Nom du produit: Cire Déco Extra Liquide

(suite de la page 5)

Protection des mains: Pour éviter des problèmes de peau, réduire le porter des gants au minimum

indispensable.
Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la

substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de

perméabilité et de la dégradation.

Matériau des gants Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi

d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et

doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Temps de pénétration du

matériau des gants Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de

protection et à respecter.

Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux

suivants sont appropriés: Caoutchouc nitrile

Épaisseur du matériau recommandée: ≥ 0,4 mm

Pour le mélange le temps de pénétration doit être d'au moins 480 minutes

(perméabilité selon la norme EN 374 section 3: taux 6).

Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés comme protection contre les

éclaboussures: Caoutchouc nitrile

Protection des yeux/du

visage En cas de risque d'éclaboussures:

Lunettes de sécurité avec protections latérales (lunettes à monture) (p.ex. EN

166)

Lunettes de protection hermétiques

Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales

État physiqueLiquideCouleur:IncoloreOdeur:Douce

Seuil olfactif: Non déterminé. Point de fusion/point de congélation: Non déterminé.

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et

intervalle d'ébullition > 180 °C

(suite page 7)

Page: 7/13

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 21.12.2023 Numéro de version 19.2 (remplace la version 19.1) Révision: 21.12.2023

Nom du produit: Cire Déco Extra Liquide

(suite de la page 6)

Inflammabilité Non applicable.

Limites inférieure et supérieure d'explosion

 Inférieure:
 0,6 Vol %

 Supérieure:
 7,0 Vol %

Point d'éclair > 60 °C (DIN EN ISO 2719)

Température d'auto-inflammation 240 °C

Température de décomposition: Non déterminé.

pH Mélange non polaire/aprotique.

Viscosité:

Viscosité cinématique à 20 °C 40-45 s (DIN EN ISO 2431/3mm)

>21 mm²/s (40°C) (calculé)

Dynamique: Non déterminé.

Solubilité

l'eau: Pas ou peu miscible
 Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) Non déterminé.
 Pression de vapeur: Non déterminé.

Densité et/ou densité relative

Densité à 20 °C: 0,86–0,9 g/cm³ (DIN 51757)

Densité relativeNon déterminé.

9.2 Autres informations

Aspect:

Forme: Liquide

Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la

sécurité

Température d'inflammation: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

Propriétés explosives:Le produit n'est pas explosif.

Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges

explosifs vapeur-air peuvent se former.

Teneur en solvants:

VOC (CE) <450 g/l

Changement d'état

Taux d'évaporation: Non déterminé.

Informations concernant les classes de danger

physique

Substances et mélanges explosibles néant
Gaz inflammables néant
Aérosols néant
Gaz comburants néant
Gaz sous pression néant
Liquides inflammables néant
Matières solides inflammables néant

(suite page 8)

Page: 8/13

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 21.12.2023 Numéro de version 19.2 (remplace la version 19.1) Révision: 21.12.2023

Nom du produit: Cire Déco Extra Liquide

(suite de la page 7)

Substances et mélanges autoréactifs	néant
Liquides pyrophoriques	néant
Matières solides pyrophoriques	néant
Matières et mélanges auto-échauffants	néant
Substances et mélanges qui dégagent des gaz	
inflammables au contact de l'eau	néant
Liquides comburants	néant
Matières solides comburantes	néant
Peroxydes organiques	néant
Substances ou mélanges corrosifs pour les	
métaux	néant
Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.2 Stabilité chimique Décomposition thermique/

conditions à éviter:

10.3 Possibilité de réactions

dangereuses

Réactions au contact d'un tissu imbibé de produit (par exemple: bourre de

Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.

laine de nettoyage).

10.4 Conditions à éviter Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des

flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Protéger contre les effets de la lumière.

10.5 Matières incompatibles:

décomposition dangereux:

10.6 Produits de

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

Oxydes nitriques (NOx)

Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

Indications complémentaires:

Attention:

Lavez les chiffons utilisés immédiatement après usage ou conservez-les dans

un récipient hermétiquement fermé (danger d'inflammation).

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont

pas remplis.

(suite page 9)

Page: 9/13

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 21.12.2023 Numéro de version 19.2 (remplace la version 19.1) Révision: 21.12.2023

Nom du produit: Cire Déco Extra Liquide

(suite de la page 8)

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:		
64742-48-9 hydrocarbures aliphatiques, C10-C13		
Oral	LD50	>5.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>5.000 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50 / 4h	>5 mg/l (rat)
34590-94-8 (2-méthoxyméthylethoxy)propanol		
Oral	LD50	>5.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>19.020 mg/kg (rat)
		13.000–14.000 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50 / 4h	1.667 mg/l (rat)
	LC50 / 72h	0,76 mg/l (selenastrum capricornutum)

Corrosion cutanée/irritation

cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont

pas remplis.

Lésions oculaires graves/

irritation oculaire Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont

pas remplis.

Sensibilisation respiratoire

ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont

pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules

germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont

pas remplis.

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont

pas remplis.

Toxicité pour la reproduction Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont

pas remplis.

Toxicité spécifique pour

certains organes cibles

(STOT) - exposition unique Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont

pas remplis.

Toxicité spécifique pour

certains organes

cibles (STOT) - exposition

répétée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont

pas remplis.

Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont

pas remplis.

Toxicité subaiguë à

chronique: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont

pas remplis.

(suite page 10)

Page: 10/13

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 21.12.2023 Numéro de version 19.2 (remplace la version 19.1) Révision: 21.12.2023

Nom du produit: Cire Déco Extra Liquide

(suite de la page 9)

Indications toxicologiques

complémentaires: Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive

générale CEE de classification des préparations, le produit n'est soumis à

aucune obligation de marquage.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique:			
64742-48-9	64742-48-9 hydrocarbures aliphatiques, C10-C13		
EC50 / 48h	EC50 / 48h >1.000 mg/l (Daphnia magna)		
IC50 / 72h	>1.000 mg/l (algae)		
LC50 / 96h	>1.000 mg/l (fish)		
34590-94-8	34590-94-8 (2-méthoxyméthylethoxy)propanol		
EC50 / 48h	EC50 / 48h 70,2 mg/l		
	1.919 mg/l (Daphnia magna)		
LC50 / 96h	LC50 / 96h 5,3 mg/l (Oncorhynchus mykiss (Regenbogenforelle))		
LC50 / 48h 10,2 mg/l (Oncorhynchus mykiss (Regenbogenforelle))			

12.2 Persistance et

dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.3 Potentiel de

bioaccumulation12.4 Mobilité dans le solPas d'autres informations importantes disponibles.Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
PBT: Non applicable.
vPvB: Non applicable.

12.6 Propriétés perturbant le

système endocrinien Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices

endocriniennes.

12.7 Autres effets néfastes

Autres indications écologiques:

Indications générales: Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

(suite page 11)

Page: 11/13

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 21.12.2023 Numéro de version 19.2 (remplace la version 19.1) Révision: 21.12.2023

Nom du produit: Cire Déco Extra Liquide

(suite de la page 10)

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation: Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer

dans les égouts.

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

	Catalogue européen des déchets	
	08 01 12	déchets de peintures ou vernis autres que ceux visés à la rubrique 08 01 11
Ī	15 01 04	emballages métalliques
Γ	15 01 02	emballages en matières plastiques

Emballages non nettoyés:

Recommandation:

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Produit de nettoyage

recommandé:

White-Spirit

Osmo Nettoyant et Diluant

RUBRIQUE	4: Informations relatives au	transport
INDUNGUL	t. IIIIOIIIIAUOIIS ICIAUVCS AA	uuiiskoit

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	
ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	1
ADR	néant
ADN, IMDG, IATA	néant
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
ADR, ADN, IMDG, IATA	
Classe	néant
14.4 Groupe d'emballage	
ADR, IMDG, IATA	néant
14.5 Dangers pour l'environnement	
Marine Pollutant:	Non
14.6 Précautions particulières à prendre par	
l'utilisateur	Non applicable.
14.7 Transport maritime en vrac conformément a	aux
instruments de l'OMI	Non applicable.
	(suite pac

(suite page 12)

Page: 12/13

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 21.12.2023 Numéro de version 19.2 (remplace la version 19.1) Révision: 21.12.2023

Nom du produit: Cire Déco Extra Liquide

(suite de la page 11)

"Règlement type" de l'ONU:

néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directive 2004/42/CE sans objet

Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

15.2 Évaluation de la sécurité

chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies

respiratoires.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la

peau.

Classification selon le

règlement (CE) n° 1272/2008 La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul

en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n°

1272/2008.

Service établissant la fiche

technique: Département sécurité des produits

Contact: Hr. Dr. Starp

(suite page 13)

Page: 13/13

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 21.12.2023 Numéro de version 19.2 (remplace la version 19.1) Révision: 21.12.2023

Nom du produit: Cire Déco Extra Liquide

(suite de la page 12)

Date de la version

précédente: 19.02.2020

Numéro de la version

précédente: 19.1

Acronymes et abréviations: ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU) LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic SVHC: Substances of Very High Concern vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

Sources ESIS: European chemical Substances Information System

ECHA Portal

Fiches de données de sécurité des fournisseurs de matières premières

* Données modifiées par rapport à la version

précédente Ajouts, suppressions, révisions.

Mis à jour conformément au règlement (UE) 2020/878 modifiant le règlement

(CE) n °: 1907/2006 (REACH)

FR •